



## Comptes 2014 : message du Conseil municipal au Conseil général

Monsieur le Président du Conseil général,  
Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes du 5 février 2004 ainsi qu'à celles du règlement du Conseil général, l'Exécutif communal a l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation le projet de comptes de la Municipalité pour l'année 2014, tels que vérifiés par l'organe de contrôle, la Fiduciaire Fidag S.A.

Nous vous présentons ci-dessous l'aperçu général du compte 2014 où figure également le budget à titre de comparaison.

<b>1. Compte de fonctionnement</b>	<b>Comptes 2014</b>	<b>Budget 2014</b>
Revenus	19'455'483.97	16'895'500.--
Charges, y compris amortissements comptables	- 19'704'000.75	- 19'282'250.--
<b>Résultat net 2014</b>	<b>- 248'516.78</b>	<b>- 2'386'750.--</b>
Amortissements comptables	4'020'900.--	4'785'200.--
<b>Marge d'autofinancement 2014</b>	<b>3'772'383.22</b>	<b>2'398'450.--</b>

<b>2. Compte des investissements</b>	<b>Comptes 2014</b>	<b>Budget 2014</b>
Investissements bruts	10'880'290.19	12'889'100.--
Recettes d'investissements	- 1'817'973.55	- 3'927'500.--
<b>Investissements nets 2014</b>	<b>9'062'316.64</b>	<b>8'961'600.--</b>

<b>3. Compte de financement</b>	<b>Comptes 2014</b>	<b>Budget 2014</b>
Marge d'autofinancement	3'772'383.22	2'398'450.--
Investissements nets	- 9'062'316.64	- 8'961'600.--
<b>Insuffisance de financement 2014</b>	<b>- 528'933.42</b>	<b>- 6'563'150.--</b>

L'insuffisance de financement effectif des investissements nets 2014 est par conséquent inférieure de **Fr. 1'273'216.58** au montant budgétisé, ce qui signifie en d'autres termes que le recours à l'emprunt est moindre de 19.4 % à la prévision établie.

Ceci s'explique par :

1. une marge d'autofinancement plus favorable que prévue : 1'373'933.22
2. des investissements nets supérieurs à la prévision : - 100'716.64

**Soit un écart favorable de insuffisance de financement de 1'273'216.58**  
**La marge d'autofinancement** dégagée en 2014 est supérieure aux prévisions en raison des éléments suivants :

Impôts	1'627'165.39
Patentes et concessions	- 28'426.69
Revenu des biens	11'361.82
Contributions de tiers	767'913.35
Parts à des recettes cantonales sans affectation	70'084.75
Participations de collectivités	114'819.20
Subventions acquises	44'386.25
Prélèvements sur les financements spéciaux	- 27'970.00
Imputations internes	- 19'350.10
<b>Ecart favorable sur les recettes</b>	<b>2'559'983.97</b>
Charges de personnel	32'144.65
Biens et services	-199'726.40
Intérêts passifs	125'607.91
Amortissements financiers	-56'974.66
Parts et contributions sans affectation	-26'918.60
Participation à des collectivités publiques	-57'066.40
Subventions accordées	-570'002.45
Attributions aux financements spéciaux	-452'464.90
Imputations internes	19'350.10
<b>Ecart défavorable sur les dépenses</b>	<b>-1'186'050.75</b>
<b>Ecart global favorable</b>	<b>1'373'933.22</b>

Les dépenses du compte d'investissement, avec Fr. 10'880'290.19, sont inférieures de Fr. 2'008'009.81 à celles budgétisées, ceci étant principalement dû aux retards pris sur les chantiers de la correction de la Lizerne ainsi que de la partie nord du projet de densification.

Les recettes étant quant à elles inférieures de Fr. 2'338'232.15 aux prévisions en raison du report de subventions en lien avec la correction des cours de eau, le volume des investissements nets s'élève à Fr. 9'062'316.64 et est supérieur de Fr. 100'716.64 à la prévision établie.

L'exercice 2014 a été ponctué de différences plus ou moins significatives par rapport au budget établi, que ce soit au niveau du fonctionnement ou des investissements. Les explications jugées nécessaires font l'objet d'un document distinct annexé au présent message.

En vous remerciant de votre collaboration, nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de croire, Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, à l'expression de notre considération distinguée.

#### POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DE VETROZ



**Le Président**  
Stéphane Germanier



**Le Secrétaire**  
Laurent Seppey

Vétroz, le 23 avril 2015